

- à Bassari en qualité de surveillant : M. Bitantem Napo Boukari, agent spécialisé de 2^e classe 2^e échelon, précédemment en service à Sokodé.
- à Mango en qualité de receveur : M. Daboni Ambroise, agent d'exploitation de 2^e classe 3^e échelon, précédemment en service à Lomé.
- à Mango en qualité d'aide-commis : M. Aboni Alphonse, agent permanent de 6^e catégorie échelle B, en service à Lomé.
- à Lomé : M. Lawson Vitus, agent d'exploitation de 1^{re} classe 2^e échelon, précédemment en service à Bassari.
- à Lomé : M. Ekué-Akpa Ezéchiél, agent d'exploitation de 1^{re} classe 1^{er} échelon, précédemment en service à Mango.
- à Lomé en qualité d'aide-commis : M. Kpassemon Roger, agent journalier de 3^e classe 1^{re} zone, en service à Kandé.
- à Lomé en qualité d'aide-commis : M. Apedjinou Christophe, agent permanent de 6^e catégorie échelle B, en service à Mango.
- à Lomé : M. Mensah Bertin, préposé principal de 2^e échelon, précédemment en service à Anécho.
- à Anécho : M. Sossavi Dossou, préposé principal de 1^{er} échelon, précédemment en service à Lomé.
- à Palimé en qualité de facteur : M. Moussa Patin Sadi-kou, agent journalier de 3^e classe 1^{re} zone, précédemment en service à Blitta.
- à Lama-Kara en qualité de surveillant : M. Djato Pouady, agent spécialisé de 2^e classe 2^e échelon, précédemment en service à Bassari.

La présente décision prend effet pour compter du 1^{er} mai 1963.

Blâme

N^o 141-D/MTP. du 6-5-63 — Est et demeure rapportée la décision n^o 124/TP. du 10 juin 1961 infligeant un blâme à M. Daboni Ambroise, agent d'exploitation de 2^e classe 3^e échelon, précédemment gérant des P.T.T. de Nuatja pour :

Abandon de poste et introduction de personne étrangère au service.

MINISTERE DE LA JUSTICE

ARRETE N^o 4/MJ. du 3 mai 1963 portant application de l'article 51 modifié du décret du 13 février 1960 relatif au statut des notaires

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Vu le décret n^o 60-29 du 13 février 1960 relatif au statut des notaires et notamment son article 51 modifié par décret n^o 63-48 du 2 mai 1963 et son article 80,

ARRETE :

Article premier. — Le diplôme de sortie de l'Institut technique de droit et de l'école de notariat de l'université de Toulouse est reconnu par l'Etat pour l'application de l'article 51 modifié du décret du 13 février 1960 relatif au statut des notaires.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 3 mai 1963

H. Messavussu

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Engagement

N^o 39/D/MSP du 2-5-63. — M. Aziangbede A. Akakpo est engagé en qualité d'agent permanent (Commis) à la 2^e catégorie échelle A, et mis à la disposition du directeur du Centre National Hospitalier de Lomé, en remplacement de M. Améké Bernard, décédé.

Son traitement sera imputé au budget du Centre National Hospitalier.

La présente décision aura effet pour compter du 1^{er} avril 1963.

Affectations

N^o 37-D/MSP du 25-4-63. — Les fonctionnaires et agent permanent des services de la Santé Publique dont les noms ci-dessous sont affectés :

à la Subdivision Sanitaire de Lomé

Mme. Pana Josephine, infirmière d'Etat de 2^e classe 1^{er} échelon, précédemment en service à Lama-Kara, en complément d'effectif.

à la Subdivision Sanitaire d'Anécho

M. Amoussou K. Ambroise, infirmier d'Etat de 2^e classe 1^{er} échelon, précédemment en service à la Subdivision Sanitaire de Niamtougou, pour servir au dispensaire d'Attitongon, en remplacement de M. Bataba Justin, appelé à d'autres fonctions.

à la Subdivision Sanitaire de Palimé

M. Ahadji Jonathan, infirmier d'Etat de 2^e classe 1^{er} échelon, précédemment en service à Nuatja, en remplacement de M. Tchacondo Assoumanou, appelé à d'autres fonctions.

à la Subdivision Sanitaire de Nuatja

M. Kuassi K. Narcisse, infirmier d'Etat de 2^e classe 1^{er} échelon, précédemment en service à Mango, en remplacement de M. Ahadji Jonathan muté.

à l'ambulance de Sokodé

M. Issa Mama, infirmier d'Etat de 2^e classe 1^{er} échelon, précédemment en service à Mango, en remplacement de M. Tchacondo Assoumanou, appelé à d'autres fonctions.

à la Subdivision Sanitaire de Sokodé

M. Bataba Justin, infirmier ordinaire 3^e échelon, précédemment en service à Anécho, pour servir au dispensaire de Sotouboua, en remplacement de M. Posmon P. Elias muté.